

*Prêts agricoles—Loi*

Dans cette situation où les coûts d'exploitation agricole augmentent plus rapidement que l'indice du coût de la vie, où les agriculteurs touchent une part moindre de l'argent consacré par les consommateurs à l'alimentation, les agriculteurs ne représentent pas le risque de crédit le plus intéressant pour les prêteurs commerciaux. Il faut un genre quelconque d'intervention gouvernementale si on veut que survive l'agriculture canadienne, et elle le doit si on veut que le pays prospère et demeure souverain et indépendant.

Nous avons laissé assujettir notre pays riche en énergie aux caprices des intérêts étrangers tout simplement parce que nous avons négligé notre propre potentiel. Les prix et l'approvisionnement en produits pétroliers échappent maintenant à notre contrôle. Nous ne devons certes pas laisser la production agricole souffrir le même genre de grossière indifférence nationale de la part d'un gouvernement davantage préoccupé de son propre bien-être politique que de celui du pays.

Le tracteur pomiculteur que j'ai acheté le mois dernier a coûté \$14,300 à ma société de pomiculture. Aujourd'hui, moins d'un mois plus tard, ce même tracteur se vend \$15,750. Voilà une augmentation de \$1,450 en moins de 30 jours.

Nous devenons insensibles aux augmentations quotidiennes de prix. Les ménagères constatent les augmentations des produits offerts sur les rayons des supermarchés et nous en font part. Mais dans cette affaire du prix du tracteur que je viens d'acheter, cette loi prend tout son relief lorsqu'on compare ce qu'était le prix de ce même tracteur il y a seulement trois ans, époque à laquelle la loi a été modifiée pour la dernière fois. Ce tracteur d'une puissance de 50 chevaux qui m'a coûté 14,300 dollars le mois dernier et coûte aujourd'hui 15,750 se vendait à 8,400 dollars il y a seulement trois ans.

**M. Whelan:** Contre quoi l'avez-vous échangé?

**M. King:** Je suis sûr que l'on assiste partout au Canada à des hausses de prix sur ce genre de matériel dans tous les secteurs d'activité agricole. Ce n'est certainement pas un problème que les producteurs de fruits soient les seuls à subir.

Je n'ai pas saisi l'interjection du ministre mais je me ferai un plaisir d'en reparler avec lui tout à l'heure.

Nous avons donc de bonnes raisons d'affirmer que bien qu'il constitue un pas dans la bonne direction, le fait de rehausser la limite des prêts de 75,000 à 100,000 dollars ne permet même pas en réalité de suivre le rythme de l'inflation que le gouvernement a imposé à notre pays et à nos agriculteurs à cause de ses dépenses effrénées. Nous devrions donc étudier cet aspect de la loi pour nous assurer que nous offrons des possibilités de financement suffisantes pour répondre aux coûts actuels et permettre aux agriculteurs de bénéficier des progrès technologiques récents accomplis dans le domaine de l'agriculture.

La livraison d'avril 1980 du magazine *Country Life* cite des extraits du mémoire présenté par Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique à l'Assemblée législative provinciale. Ce mémoire dit, entre autres choses:

Les délégués de la Fédération ont dit aux députés à l'Assemblée législative que les taux d'intérêt croissants et le taux d'inflation sont deux des problèmes les plus aigus auxquels les agriculteurs doivent faire face aujourd'hui. Ils ont précisé que la production agricole est particulièrement sensible à ces deux problèmes que rien ne garantit la permanence d'un rapport équilibré entre l'inflation et la hausse des prix des produits agricoles.

La production alimentaire est l'un des secteurs de notre économie qui exige énormément de capital. Les agriculteurs de la Colombie-Britannique doivent plus d'un milliard de dollars.

Je voudrais mettre en relief, monsieur l'Orateur, un paradoxe des politiques du gouvernement actuel dans le domaine de l'économie agricole. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), dans son discours de ce matin, a demandé à la Chambre d'appuyer le bill. Étant donné qu'il s'agit là d'un des rares bills que les députés puissent adopter sans être en guerre avec leur conscience, je présume qu'il sera adopté dans des délais normaux.

Je veux cependant que le ministre sache que les viticulteurs et les viniculteurs de la Colombie-Britannique, qui ne tireront pas grand profit de cette loi, aimeraient beaucoup mieux voir abroger la mesure fiscale répressive à l'égard de l'industrie vinicole qui a été promulguée par le récent minibudget de sinistre mémoire. Cette taxe impose aux viticulteurs un coût supplémentaire de \$180 la tonne pour un produit qui vaut entre \$400 et \$700 la tonne. L'industrie vinicole de la Colombie-Britannique, qui est déterminée à s'imposer sur le marché du vin de qualité, devra nécessairement répercuter une partie de cette charge fiscale au viticulteur. Nos viniculteurs ne peuvent se permettre de refiler cette taxe au consommateur s'ils veulent conquérir un marché dominé par l'étranger.

Nous sommes forcés de constater, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Agriculture s'efforce d'aider l'agriculture pendant que son collègue le ministre des Finances cherche à rendre la vie dure à ce secteur particulier de l'agriculture.

Je vais énumérer à la Chambre quelques initiatives gouvernementales qui ont grandement aidé la collectivité agricole de la circonscription d'Okanagan-Similkameen. Je parle en connaissance de cause de l'ARDA qui a permis d'améliorer et d'étendre les systèmes d'irrigation des districts et des municipalités. Sans le programme conjoint fédéral-provincial, on peut dire que les agriculteurs des zones sèches de l'intérieur de la Colombie-Britannique auraient eu beaucoup de mal à rester en affaires. On peut dire sans risque de se tromper que toute l'économie du centre de la Colombie-Britannique a bénéficié des avantages et des effets stabilisateurs de l'application de cette loi aux réseaux d'irrigation de ce secteur.

Il est un autre programme fédéral-provincial que je connais très bien, et c'est l'assurance-récolte. J'ai travaillé au ministère de l'Agriculture en Colombie-Britannique dans le service de l'assurance-récolte dès sa création. Je tiens à dire sans ambages que ce programme a rendu d'excellents services à l'agriculture dans cette province et partout au Canada.

La loi sur le crédit agricole a fourni aux agriculteurs les moyens d'acheter et d'agrandir leur exploitation. Beaucoup de gens se prévalent des dispositions du programme des installations frigorifiques dans la vallée de l'Okanagan, comme le sait le ministre, ce qui permet de créer des emplois et de donner à une industrie la possibilité d'atteindre son haut rendement actuel.

Je profite de ce débat pour réaffirmer le fait indéniable que, de la prospérité de l'agriculture dans Okanagan-Similkameen, dépend celle de la population de cet endroit en général. La même remarque vaut pour notre pays tout entier, car si l'agriculture marche bien, il en va de même pour le pays. Le gouvernement canadien doit en tenir compte, et doit agir sur plusieurs plans pour accorder à la communauté agricole les avantages et les programmes nécessaires, afin qu'elle puisse continuer à exploiter ses terres et jouir d'une certaine considération sociale au Canada.